



PARENTS D'ELEVES (Collèges et Lycées)

PREVOYEZ à L'AVANCE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ou LE PASSEPORT de VOS ENFANTS

LES REGLES A SUIVRE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES à l'ETRANGER ou pour les EXAMENS



Attention

1
Vérification
de la date
d'expiration
du titre d'identité

2
Privilégier
les basses saisons
pour effectuer
cette démarche

3
Eviter de le faire
dans l'Urgence

AFIN DE MIEUX APPREHENDER LES DELAIS D'OBTENTION d'un TITRE

Examens, Concours ou Permis de Conduire

Un élève doit être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport (Validité 10 ans) avec extension + 5 ans à partir de la date d'expiration

Voyage à l'étranger (même en Europe)

une carte d'identité et un passeport est valable 10 ans (pas d'extension)



BON A SAVOIR !

VOYAGE SCOLAIRE : Plus besoin de passeport pour aller en Angleterre

Depuis le 28 décembre 2023, tous les élèves français peuvent voyager en Angleterre avec leur carte d'identité en cours de validité. Cette mesure s'applique exclusivement aux jeunes Français, âgés de 18 ans ou moins, qui effectuent un voyage éducatif. Le passeport reste toutefois obligatoire pour les élèves de nationalité non-européennes, mais ils n'ont plus besoin de visa. Lors de l'entrée sur le territoire, les adultes Accompagnateurs doivent présenter un formulaire qui répertorie l'ensemble des participants au séjour.

CETTE MESURE S'APPLIQUE T ELLE AUX ADULTES ACCOMPAGNATEURS ?

Non, depuis le Brexit, tous les adultes doivent présenter un passeport en cours de validité afin d'entrer sur le territoire britannique

POURQUOI CETTE NOUVELLE MESURE ?

Depuis le 1^{er} Octobre 2021, organiser des voyage scolaires à Londres était devenu un véritable casse-tête administratif pour les enseignants

Conséquence : Le nombre de voyages scolaires à fortement chuté. Selon Euronews, la baisse atteint Jusqu'à 66 % en fonction du pays de l'Union Européenne.

En Mars 2023, après échanges avec le Président Français, Rishi Sunak, Premier ministre du Royaume-Uni avait promis d'assouplir les règles des voyages scolaires, afin de voir revenir les écoliers français.

Dorénavant, les pré-demandes se font en ligne,
Site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Liens utiles : <https://ants.gouv.fr>

Demande de passeport	https://www.service-public.fr/particuliers/droits/N360
Demande de carte d'identité	https://www.service-public.fr/particuliers/droits/N358
Demande de renouvellement	https://www.service-public.fr/particuliers/droits/A15076

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Préfecture de l'Orne
<https://www.orne.gouv.fr/Demarches/Cartes-d-identite-passeport>

Liste des Mairies de l'Orne, avec plateforme de rendez-vous

Alençon, Argentan, Bagnole de l'Orne, Briouze, Domfront, Flers, Gacé, L'Aigle, La Ferté-Macé, Saint Denis sur Sarthon, Sainte Gauburge, Val-au-Perche Saint Germain du Corbeis, Rémalard-en-Perche et Vimoutiers.

Liste des mairies, sans plateforme de rendez-vous

Mortagne-au-Perche, Sées et Tinchebray

